

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 9

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 21/951 :**

Ravine des Cabris - Acquisition du bien cadastré IA n°1465 partie avec Mme RIVIERE Yolande

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FERDE Thérèse (par Madame FATIMA Sofa), DAMOUR Kichena (par Monsieur FONTAINE Michel), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Monsieur Stéphan DIJOUX), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TAN Willy), MOREL Didier (par Monsieur TEVANEE François), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame), BASSE Pascal (par Madame GOBALOU Virginie).

**ABSENTS :**

MM. HOARAU Berthe Denise, DAFFON Amédée Albert, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 novembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 novembre 2022.



Abuse de réception en préfecture  
974-219740164-20221114-21-951-DE  
Date de transmission : 17/11/2022  
Date de réception préfecture : 17/11/2022

Michel FONTAINE

**Affaire n°21/951 : Ravine des Cabris - Acquisition du bien cadastré IA n°1465 partie avec Mme RIVIERE Yolande.**

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de Saint-Pierre a engagé une procédure de Résorption de l'Habitat Spontané (RHS) sur les parcelles cadastrées section IA n°181, n°1475, n°1471, n°1474, n°1464, n°1467 et n°1466, lui appartenant à la Ravine des Cabris chemin Rangama (97432).

En référence à la Loi Letchimy, la RHS vise à rendre propriétaires 19 familles occupants sans titres soit en acquisition/amélioration, soit en démolition/reconstruction d'un LES, soit en acquisition simple.

Cette opération d'aménagement par la procédure de lotissement prévoit :

- la viabilisation des ronds de cours occupés par les familles,
- la création de nouvelles parcelles pour le décroisement des familles
- la création d'espaces communs publics à l'opération
- un jardin partagé pour les familles du quartier

Afin d'optimiser les accès pour deux nouveaux lots, il est nécessaire de maîtriser une emprise sur la parcelle cadastrée section IA n°1465 cédée à Mme RIVIERE Yolande par la Commune de Saint-Pierre par acte en date du 10/11/2011 (publié et enregistré aux hypothèques le 07/12/2011 Volume 2011P n°5672) et correspondant à l'accès de son habitation.

Le Maire informe l'Assemblée que Mme RIVIERE Yolande accepte de rétrocéder cette emprise en terre constituant actuellement son accès, à la Commune de Saint-Pierre, ce, afin de le réintégrer au parcellaire existant et permettre la desserte de deux lots occupés par ses voisins.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER l'acquisition du bien suivant :**
  - **cadasté** : section IA n°1465 partie non bâti (constituant l'accès au logement de Mme RIVIERE Yolande)
  - **superficie** : 55 m<sup>2</sup> environ (à définir par mesurage)
  - **situé** : 187 Allée des Bois Noirs (97432)
  - **Propriétaire** : Mme RIVIERE Yolande
  
- **DE FIXER les conditions d'acquisition comme suit :**
  - **Prix** : Moyennant l'Euro symbolique (montant inférieur au seuil obligatoire de consultation des domaines cf. arrêté du 05/12/2016 publié au JO le 11/12/2016).
  - **Charges** : la Commune prendra à ses frais et charges les travaux d'aménagement de l'accès tant pour le logement de Mme RIVIERE Yolande que pour les deux nouveaux lots.
  
- **DE SOLLICITER l'application de l'article 1042 du code général des impôts modifié par l'article 21/1/1 de la loi de finances de 1983 et textes subséquents**
  
- **DE L'AUTORISER à signer tous documents liés à cette affaire, notamment l'acte authentique d'acquisition par la Commune de Saint-Pierre.**



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
4-219740164-20221114-21-951-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2022  
Date de réception préfecture : 17/11/2022